PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 28 avril 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 11125, 7E AVENUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 11125, 7e Avenue qui vise à autoriser une marge de recul avant de la résidence à 5,57 m au lieu de 6 m face à la 7e Avenue, autoriser une marge de recul avant de la résidence à 5,6 m au lieu de 6 m face à la 9e Avenue et autoriser une galerie à 4,41 m au lieu de 4,5 m de la ligne avant. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 32.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 25-14587

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION NO 25-14588

Séance ordinaire du 14 avril 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14589

Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

ATTENDU : le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Malette S.E.N.C.R.L.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2024, tels que préparés et déposés par Malette S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14590

Dépôt et acceptation des états financiers pour l'année 2024

ATTENDU : le dépôt des états financiers pour l'année 2024 par le trésorier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les états financiers de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2024, tels que déposés par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances.

QUE ce conseil décrète, par la présente résolution, que les faits saillants des états financiers tels que présentés par M. le Maire soient publiés sur le site web de la Ville dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 946-2025 concernant la vitesse des véhicules sur le territoire de la Ville**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14591

Adoption du Règlement numéro 943-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 943-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 166e Rue projetée et entre les 173e et 174e Rues projetées**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 943-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14592

Adoption du Règlement numéro 945-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 945-2025 concernant les modalités de versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 945-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION NO 25-14593

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 17 avril 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 1 428 974,69 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 428 974,69 $ couvrant la période du 4 avril 2025 au 17 avril 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14594

Affectation d'un montant de 146 746 $ au fonds
pour les immobilisations à l'usine de filtration

ATTENDU : que par son Règlement numéro 757-2019, la Ville a créé un fonds destiné au paiement d'immobilisations relatives à l'entretien de l'usine de filtration;

ATTENDU : que le conseil peut autoriser le trésorier, par résolution, à verser au fonds les surplus des revenus sur les dépenses de la tarification pour l'approvisionnement en eau potable à chaque année après le dépôt des états financiers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'affectation d'un montant de 146 746 $ du surplus libre Nouvelle Ville au fonds pour les immobilisations à l'usine de filtration, le tout conformément au Règlement numéro 757-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14595

Affectation d'un montant de 307 192 $ au fonds pour les immobilisations en aqueduc et égout sanitaire

ATTENDU : que par son Règlement numéro 328-2009, modifié par le Règlement numéro 758-2019, la Ville a créé un fonds destiné au paiement d'immobilisations relatives à l'entretien des réseaux d'aqueduc ou d'égout sanitaire;

ATTENDU : que le conseil peut autoriser le trésorier, par résolution, à verser au fonds les surplus des revenus sur les dépenses de la tarification au mètre linéaire et celle pour l'entretien des réseaux d'aqueduc ou d'égout sanitaire à chaque année après le dépôt des états financiers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'affectation d'un montant de 307 192 $ du surplus libre Nouvelle Ville au fonds pour les immobilisations en aqueduc et égout sanitaire, le tout conformément aux Règlements numéros 328-2009 et 758-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14596

Acceptation du répertoire des taux de location
de machineries lourdes

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 14 entreprises, la Ville a reçu 5 soumissions;

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que tous les soumissionnaires conformes sont inscrits au répertoire et nous recommande d'accepter le répertoire tel que proposé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le répertoire de taux de location de machineries lourdes tel que proposé.

QUE ce conseil autorise les services de la Ville à s'approvisionner sur demande en location de machineries lourdes aux taux horaires du répertoire selon la disponibilité des équipements pour une période de 12 mois débutant le 29 avril 2025.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement des services concernés pour un montant maximum de 126 700,00 $ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14597

Acceptation de l'offre de prix pour la fourniture sur demande de produits alimentaires et non alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil et le centre de ski

ATTENDU : la demande de prix pour une période de 12 mois pour les produits alimentaires et non-alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil et le centre de ski ;

ATTENDU : que l'entreprise Service Alimentaire Gordon nous a fait une offre de prix;

ATTENDU : que suite à l'étude de l'offre par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que l'offre est conforme pour un montant total corrigé de 35 693,22 $ et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à émettre un bon de commande à prix unitaire auprès de l'entreprise **SERVICE ALIMENTAIRE GORDON pour la fourniture sur demande de produits alimentaires et non alimentaires pour le centre sportif Lacroix-Dutil et le centre de ski** pour une période de 12 mois débutant le 1er mai 2025 pour un montant total corrigé de **35 693,22 $** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14598

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de la caserne incendie 1

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offre sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SERVICE KVP INC.	79 091,30 $
BTS ENTRETIEN INC.	90 600,30 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SERVICE KVP INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SERVICE KVP INC.** le contrat **pour l'entretien ménager de la caserne incendie 1** pour un montant total de **79 091,30 $** incluant toutes les taxes applicables pour une période de 24 mois débutant le 1er juillet 2025, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14599

Adjudication du contrat pour la fourniture de travaux de débroussaillage manuel et fauchage à l'aide de petits équipements

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
FLORENT RUEL	206,95 $
7762763 CANADA INC.	44 840,26 $
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)	47 139,76 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **FLORENT RUEL**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **FLORENT RUEL** le contrat **pour la fourniture de travaux de débroussaillage manuel et fauchage à l'aide de petits équipements pour les saisons 2025 et 2026 pour un montant total corrigé de 41 391,00 $** incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14600

Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation sur demande de poteaux d'éclairage routier et travaux connexes

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
9010-6352 QUÉBEC INC.	25 101,92 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9010-6352 QUÉBEC INC.** le contrat **pour la fourniture et installation sur demande de poteaux d'éclairage routier et travaux connexes pour une période de12 mois débutant le 1er mai 2025,** pour un montant total de 25 101,92 $ incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14601

Adjudication du contrat pour les travaux sur demande pour l'installation et la réfection de conduites pluviales dans les fossés

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 8 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
EXCAVATION TRANSCO INC.	86 088,68 $
DULAC ET FILS CIE LTÉE	89 424,90 $
EXCAVATION JAMES VEILLEUX INC.	115 463,41 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION TRANSCO INC.** le contrat **pour les travaux sur demande pour l'installation et la réfection de conduites pluviales dans les fossés** pour un montant total de **86 088,68 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement – section immobilisations, le budget de fonctionnement et par les promoteurs, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14602

Adjudication du contrat pour la réfection des ponceaux 2025 / rang Ste-Évelyne et 4^{e} Rang

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
EXCAVATION BOLDUC INC.	243 803,27 $
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	251 809,45 $
EXCAVATION PAUL JACQUES INC.	274 066,49 $
EXCAVATION TRANSCO INC.	275 216,01 $
GIROUX ET LESSARD LTÉE	296 798,59 $
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	298 885,62 $
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	309 963,40 $
DULAC ET FILS CIE LTÉE	314 518,55 $
EXCAVATION DROUIN DORIS INC.	370 581,20 $
GILLES AUDET EXCAVATION INC.	411 486,90 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions de Excavation Drouin Doris inc. et Excavation Paul Jacques inc. sont non conformes et que toutes les autres soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION BOLDUC INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare les soumissions de Excavation Drouin Doris inc. et Excavation Paul Jacques inc. non conformes.

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION BOLDUC INC.** le contrat **pour la réfection des ponceaux du rang Ste-Évelyne et du 4e Rang** pour un montant total de **243 803,27 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14603

Adjudication du contrat pour le prolongement du parc industriel Ouest / 37e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	1 439 458,73 $
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	1 603 350,52 $
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 614 777,75 $
EXCAVATION BOLDUC INC.	1 693 236,83 $
EXCAVATION PAUL JACQUES INC.	1 750 671,83 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.** le contrat **pour le prolongement du parc industriel Ouest / 37e Rue** pour un montant total de **1 439 458,73 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021), comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14604

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC-051, TC-084 à TC-088, TC-093, TC-096, TC-097, TC-099, et TC-101 pour ces travaux au montant de 122 629,37 $ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

TC-051 : Ajout VCF et modification PEHD (ventilation)	12 775,47 $
TC-084 : Ajout d'une porte de garage à l'étage pour permettre de sortir de gros équipements au lieu de fermer le mur au complet	5 078,60 $
TC-085 : Ajout d'une thermopompe secteur bureau	13 615,93 $
TC-086 : Raccordement de la thermopompe (TC-085)	1 609,63 $
TC-087 : Plaque antivortex et modification du déversoir du dessablage	14 144,36 $
TC-088 : Déplacement de l'actuateur à l'extérieur du regard d'entrée pour faciliter son entretien	8 770,29 $
TC-093 : Remplacement batterie d'urgence local 105 et disjoncteur supplémentaire pompes de glycol	7 734,14 $
TC-096 : Modification de mesurage HQ (demande HQ)	12 562,69 $
TC-097 : Ajout d'une station manuelle et détecteur d'incendie	6 959,59 $
TC-099 : Ajout de prises électriques dans l'agrandissement (prétraitement)	3 193,63 $
TC-101 : Vanne d'entrée UV à remplacer, car non étanche. Ce prix inclut l'installation	20 213,09 $

QUE la somme de 122 629,37 $ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14605

Acceptation de directives de changement pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de réaménagement de l'hôtel de ville;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par les consultants;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser les directives de changement A24R2, A27, A28R3, A34 à A38, EL-10 à EL-14, RE-05, PB-09R3, PB-11 et S08 pour ces travaux au montant de 27 156,02 $ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

A24R2 :	Annulation d'une persienne axe K et obturation de l'ouverture existante :	4 088,09 $
A27 :	Modification des passages mécaniques et installation de produits coupe-feu :	4 300,13 $
A28R3 :	Annulation de la modification du mobilier intégré à la réception du niveau 3 :	(1253,94 $)
A34 :	Peinture du solin en aluminium de la marquise :	1 416,66 $
A35 :	Retrait de deux caissons de mobilier au poste d'accueil :	Sans frais
A37 :	Ragréage de plancher niveau 2 et recouvrement de plancher cabine ascenseur :	2 548,51 $
A38 :	Prolongement d'un mur existant au niveau 2 et ajout d'une trappe d'accès pour le passage des fils réseaux à la salle informatique :	894,66 $

EL-10 :	Ajout de deux prises pour micro-ondes et une prise pour refroidisseur d'eau local 101 :	944,88 $
EL-11 :	Prévoir l'installation des interrupteurs de différents locaux à une hauteur de 1200 mm du plancher tel que stipulé aux plans et devis :	Sans frais
EL-12 :	Fournir et installer un relai d'alarme incendie :	3 216,89 $
EL-13 :	Ajout de prises électriques et informatique au guichets 1 et 3 :	530,19 $
EL-14 :	Travaux électriques supplémentaires pour la mise aux normes de l'ascenseur :	2 002,08 $
RE-05 :	Mise à jour des passages de liaison de réfrigération et de contrôle pour les unités de toit :	Sans frais
PB-09R3 :	Crédit modification entrée d'eau, modification tuyau de drainage en cuivre, crédit modification des supports de lavabo :	1 109,17 $
PB-11 :	Remplacement du lavabo local 119 afin de coordonner avec la directive supprimant le comptoir :	692,33 $
S08 :	Installation de tôle autour d'une persienne extérieure :	3 129,42 $

QUE la somme de 27 156,02 $ incluant toutes les taxes applicables soit payable à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14606

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 166^{e} Rue et de la 24^{e} Avenue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. désire prolonger la 166^{e} Rue et la 24^{e} Avenue sur une longueur d'environ 300 mètres afin d'y construire 16 habitations unifamiliales isolées et 8 habitations de type jumelé et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Les Constructions Robert Bernard inc. dans la 166^{e} Rue et la 24^{e} Avenue, sur une longueur d'environ 300 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14607

Acceptation du budget révisé du 28 février 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches

ATTENDU : que la Ville a reçu de la Société d'habitation du Québec, une première révision budgétaire pour l'année 2025 en date du 28 février 2025 pour l'Office d'habitation du Sud des Appalaches concernant le refinancement de l'hypothèque et/ou le financement à long terme de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM-C) ;

ATTENDU : que le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a accepté le budget tel que déposé par la Société d'habitation du Québec ;

	Budget approuvé précédent	Budget approuvé
Intérêt dette long terme RAM capitalisée	820 238 $	910 743 $
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	1 658 008 $	1 725 902 $

Pour le secteur de St-Georges (EI 2858) :

Intérêt dette long terme RAM capitalisée	7 184 $	11 782 $
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	13 191 $	16 641 $

ATTENDU : que ce budget révisé doit être accepté par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le budget révisé pour l'année 2025 en date du 28 février 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches tel que déposé par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14608

Prolongation des baux dans le motel industriel avec ANS Laser inc.

ATTENDU : que ANS Laser inc. est locataire du 1800, 95^{e} Rue au motel industriel depuis le 1er septembre 2021, du local 1804 depuis le 1er août 2023 et que les baux viennent à échéance le 31 août 2025;

ATTENDU : la demande de cette entreprise à l'effet de prolonger ses baux pour une période de 2 ans;

ATTENDU : les dispositions de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la prolongation des baux avec ANS Laser inc. pour une période additionnelle de 2 ans soit du 1er septembre 2025 au 31 août 2027 pour le local situé au 1800, 95^{e} Rue et pour le local situé au 1804, 95^{e} Rue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14609

Cession d'une partie de la 155^{e} Rue et de la 21^{e} Avenue et des travaux d'infrastructures par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 9 décembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par 9179-0725 Québec inc. de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE CENT QUARANTE-SEPT (6 566 147)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 155^{e} Rue et de la 21^{e} Avenue, ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^{e} Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Tom Redmond se retire de son siège pour apparence de conflit d'intérêts.

RÉSOLUTION N^{O} 25-14610

Demande de dérogation mineure pour le 11125, 7^{e} Avenue

ATTENDU : que les propriétaires du 11125, 7^{e} Avenue demande une dérogation mineure qui vise à autoriser une marge de recul avant de la résidence à 5,57 m au lieu de 6 m face à la 7^{e} Avenue, autoriser une marge de recul avant de la résidence à 5,6 m au lieu de 6 m face à la 9^{e} Avenue et autoriser une galerie à 4,41 m au lieu de 4,5 m de la ligne avant;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 9 avril 2025 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE ce conseil refuse la dérogation mineure demandée pour le 11125, 7^{e} Avenue, Saint-Georges, et ce, pour les motifs suivants :

- Les travaux n'ont pas été exécutés de bonne foi;

- Accorder cette dérogation inciterait au non-respect des règlements;

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Tom Redmond reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 25-14611

Vente des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées

ATTENDU : que, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier a dressé une liste des immeubles dont les taxes foncières des années 2023 et antérieures sont impayées au 17 avril 2025;

ATTENDU : que le conseil a pris connaissance de cette liste;

ATTENDU : l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

Que la Ville de Saint-Georges :

- Ordonne à sa greffière de vendre à l'enchère publique, conformément aux articles 513, et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, à compter de 10 h le vendredi 13 juin 2025 dans la salle publique de l'hôtel de ville, les immeubles à l'égard desquels des taxes foncières municipales exigibles avant le 1er janvier 2024 et les intérêts afférents n'ont pas été entièrement payés;

- Exige que le prix d'adjudication soit payé immédiatement à la greffière, lors de l'adjudication, en argent comptant, par chèque visé, traite bancaire ou mandat-poste;

- Fixe, comme conditions pour qu'un immeuble devant être vendu à l'enchère ne le soit pas, que d'ici à ce que telle vente ait lieu :

- les taxes foncières municipales imposées sur celui-ci et exigibles avant le 1er janvier 2024 ainsi que les intérêts afférents soient entièrement payés, entre les mains du personnel du Service des finances, en argent comptant ou au moyen d'un chèque visé ou par paiement direct;

ou

- son propriétaire fasse cession de ses biens conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;

ou

- son propriétaire soit l'objet, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, d'une ordonnance de séquestre;

ou

- son propriétaire ait déposé, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, auprès du séquestre officiel, un avis énonçant son intention de faire une proposition concordataire;

ou

- son propriétaire soit l'objet, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, d'une proposition concordataire approuvée par le tribunal;

ou

- cet immeuble ait récemment fait l'objet d'une vente sous contrôle de justice et que l'état de collocation devant donner suite à cette vente ne soit pas produit à la date de la présente résolution;

• Autorise la greffière, ou, en son absence, l'assistante-greffière, à signer tout acte de vente auquel a droit un adjudicataire en vertu des articles 525, 526 et 538 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14612

Renouvellement des assurances de dommages pour 2025-2026

ATTENDU : que le programme d'assurance dommage de la Ville viendra à échéance le 12 mai 2025 ;

ATTENDU : que la Ville fait maintenant partie du Fonds d'assurance des municipalités du Québec et que le courtier a fait l'analyse et la vérification de la documentation émise par le Fonds ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement d'assurance de dommages de la municipalité pour la période 2025-2026 pour un montant de 555 728.87 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable, à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire de son siège pour apparence de conflit d'intérêts.

RÉSOLUTION N^{O} 25-14613

Embauche de préposées aux salles d'exposition et animatrices pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposées aux salles d'exposition et animatrices pour une période temporaire pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant pour les périodes et selon les conditions de travail prévues aux rapports d'embauches.

Préposées aux salles d'exposition et animatrices

Doris Mc Collough	Chantal Nadeau	Caroline Paquet
Luce Thibodeau	Geneviève St-André	

Animatrice

Sylvie Fortin

Monsieur le conseiller Jean Perron reprend son siège.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14614

Embauche d'une coordonnatrice - Culturel pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un coordonnateur – Culturel pour le Service des loisirs et de la culture, pour le remplacement temporaire de Mme Patricia Dulac;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Elyann Dew ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Elyann Dew à titre de coordonnatrice - Culturel, pour le Service des loisirs et de la culture, jusqu'au retour de Mme Patricia Dulac, selon les conditions de travail des employés-cadres comprenant une période de probation de 6 mois, et ce, à compter du 6 mai 2025, conformément au rapport numéro 26298 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14615

Embauche d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis à la bibliothèque ;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Sylvie Roy ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Sylvie Roy, à titre de commis à la bibliothèque, pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, conformément au rapport numéro 26327 présenté au conseil, et ce, à compter du 7 mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14616

Démission d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Chantal Paquet à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Chantal Paquet à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 7 avril 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14617

Démission d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Axelle Audier à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Axelle Audier à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 4 mai 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT SURVEILLANT DE CHANTIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Un rapport d'embauche d'un étudiant surveillant de chantier pour les Services techniques pour la période du 26 mai 2025 au 16 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORTS D'EMBAUCHES DE 79 ANIMATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 37 animateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er mai 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de 42 animateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er mai 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORTS D'EMBAUCHES DE 22 ANIMATEURS-ACCOMPAGNATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 17 animateurs-accompagnateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er mai 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de 5 animateurs-accompagnateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er mai 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 CAISSIERS AUX PISCINES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 caissiers aux piscines pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er mai 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont notamment le café du maire et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de la famille et des aînés et sur Transport Autonomie Beauce-Etchemins, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur une conférence de presse pour le Jour de la Terre et par monsieur le maire Claude Morin sur une conférence de presse pour le Tournoi de hockey féminin de Saint-Georges, sur le conseil des maires, sur une rencontre avec le directeur général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, sur un dîner à la Canam à sucre avec les Jardiniers de l'île et sur une conférence de presse pour le dévoilement des finalistes du Gala de l'entreprise beauceronne.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Madame la conseillère Esther Fortin questionne monsieur le maire Claude Morin sur les espaces restants dans les parcs industriels est et ouest et dans le parc technologique de la ville. Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et monsieur le maire Claude Morin expliquent qu'il n'y a plus de terrain libre actuellement.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Gino Rodrigue informe les élus que le stationnement de son complexe immobilier situé entre l'avenue de la Chaudière et la 1re Avenue Clermont-Pépin est inondé par l'eau et qu'il ne peut régler le problème lui-même. Il demande à la Ville de prendre en considération son problème.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 45, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

ME ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****